# **DROITS SYNDICAUX**

Stages et Réunions d'informations syndicales (RIS) du SNUipp-FSU 62 (dates et lieux à confirmer) :

1er avril	Stage « SEGPA » à Raismes
30 avril	RIS à Vitry-en-Artois
30 avril	RIS à St-Etienne-au-Mont
4 mai	RIS à Grenay
21 mai	RIS à Beuvry
1er juin	RIS à Calais
A confirmer	Stage « retraités » à Arras
A confirmer	RIS à Béthune et Boulogne
A confirmer	Spécial CUI-CAE / AESH

Calendrier complet et modèles de courrier en téléchargement sur : 62.snuipp.fr

#### A SAVOIR!

Les réunions pédagogiques prioritaires ou obligatoires **n'existent pas!** Pour toute demande d'autorisation de participation à une réunion d'informations syndicales (RIS), il faut adresser un courrier à l'IEN (et pour les CUI et AESH l'adresser à l'IA) en respectant le délai de 48h avant la réunion.

Pour un stage, le délai est d'un mois avant le stage. L'administration ne peut refuser cette participation que par courrier écrit envoyé au moins 15 jours avant le stage.

Nous contacter en cas de refus.

### Rappel

Les congés pour participer à des stages syndicaux peuvent être accordés à raison de 12 jours par an (plein traitement), aux conditions suivantes :

- l'organisme encadrant le stage doit être agréé (le centre de formation de la F.S.U. pour les stages SNUipp ou F.S.U.);
- la demande doit être formulée un mois à l'avance (joindre la convocation);
- une attestation de présence sera transmise à l'administration à l'issue du stage.

L'Administration peut accorder ou refuser l'autorisation d'absence, mais ce refus doit obligatoirement être fait par écrit et reçu au moins 15 jours avant le stage!

Donc ne renonçons pas à nos droits sous la pression des IEN! C'est le problème et la responsabilité des IEN de remplacer et c'est à eux de demander la répartition des élèves, et non aux collègues ou directeurs et directrices qui n'ont pas à donner leur accord! Ce n'est pas non plus aux collègues de choisir qui participera ou non aux stages, c'est à l'administration de prendre ses responsabilités!

### Pourquoi se syndiquer?

- S'informer, débattre, décider!
- Se rassembler pour mieux agir!
- Agir pour améliorer les conditions de carrière et de travail!
- Exiger l'école de la réussite de tous, imposer des choix solidaires pour les droits sociaux!
- Construire les mobilisations dans la profession et au-delà!

Se syndiquer, c'est peser sur tous les choix plutôt que les subir!

https://adherer.snuipp.fr/62



Retrouvez toutes nos infos sur internet (62.snuipp.fr) et sur Facebook

Fenêtres sur cours Pas de Calais n° 174 - page 12

**EXTRÊME DROITE** ATTENTION \_POISON\_



Fenêtres sur cours Pas-de-Calais journal du Pontzeele, Alexandra Regniez-Dehouck, David Scarpa, Maxime Vasseur, CPPAP 0415S07249 ISSN 1165 - 6417 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU pouvez avoir accès ou faire effacer les informations your concernant en your adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras.

Rejoignez le **SNUipp-FSU Pas-de-Calais** sur Facebook





Journal Départemental du SNUipp-FSU Syndicat de la profession

SNUipp Pas de Calais Maison des sociétés 16 rue Aristide Briand 6200 Arros



[Edito]

tél/fax : 03 21 51 72 26

Date de dépôt : le 17/03/16

# [Sommaire]

page 1

▶ Edito page 2

**▶** Carte scolaire

page 3

► CUI-CAE / AESH page 4

▶ Maternelle

**▶** SEGPA

page 5

pages 6 et 7 ▶ Mouvement

page 8

▶ Adhésion

page 9

▶ Mobilisations

pages 10 à 12 **▶** Droits syndicaux

Encart

**▶ CHSCT** 

### Mars 2016: I'heure est aux mobilisations!

Le printemps 2016 sera celui des luttes pour les salarié-es, pour les retraité-es et pour la jeunesse.

Le 9 mars, pour concrétiser une pétition qui a recueilli un nombre de signatures sans précédent, des centaines de milliers de personnes sont descendues dans la rue pour crier leur opposition au projet de loi Travail.

Une fois de plus le gouvernement s'acharne sur les salarié-es et n'agit que dans l'intérêt de quelques uns, notamment le MEDEF. Ce projet de loi de réforme du Code du travail constitue une régression sociale que nous n'accepterons pas. Il remet en cause les garanties collectives des salarié-es, facilite les licenciements et plafonne les indemnités prud'homales. Et ne nous faisons pas d'illusion, si cette loi passe, le statut des fonctionnaires sera à son tour attaqué. La loi El Khomri, non merci!!

Le 10 mars, c'est aux côtés des retraité-es que le SNUipp et la FSU se battaient pour une revalorisation des pensions et la défense des pensions de réversion, alors que le pouvoir d'achat est en baisse.

Dans la Fonction Publique, la FSU a rappelé son exigence de mettre fin au gel du point d'indice qui doit être revalorisé significativement pour stopper la baisse constante du pouvoir d'achat depuis l'an 2000 et obtenir un rattrapage sur les salaires. Lors du rendez -vous salarial prévu le 17 mars, si des mesures sont proposées, elles ne seront pas à la hauteur de nos attentes. C'est pourquoi la FSU appelle d'ores et déjà à la grève et à la mobilisation le 22 mars.

Enfin, après la réussite de cette première journée du 9 mars, unissons-nous le 31 mars, tous ensemble, pour le retrait du projet de loi sur la réforme du Code du travail, et pour défendre nos conditions de travail et nos emplois. D'autres choix sont possibles, c'est tous ensemble qu'on pourra les imposer.

**Dominique Dauchot** Secrétaire Départementale



# **CARTE SCOLAIRE**



## Compte-rendu du Comité Technique Carte Scolaire 1er degré du 05/02/16

#### Quelques moyens, certes...

Ce sont 89 postes en plus pour notre département pour la rentrée 2016 qui seront attribués :

- pour le développement du « plus de maîtres que de classes » : 60 postes,
- quelques créations dans l'ASH (en IME, en ULIS, 3 psychologues scolaires sur les circonscriptions ASH),
- la création de 10 postes de brigades de formation continue
- 3 postes de CPC ASH.

#### ... mais des moyens nettement insuffisants !

#### Pour le SNUipp-FSU 62 :

- les élèves de moins de 3 ans ne sont toujours pas comptabilisés partout (mais seulement en éducation prioritaire),
- les RASED sont loin d'être complètement rétablis,
- aucune création de poste d'enseignant référent à la rentrée prochaine alors que la charge de travail s'accroit
- quasiment aucun moyen pour le remplacement,
- quasiment aucun moyen pour la formation,
- les directions de petites écoles sont particulièrement mises à mal (pas d'aide administrative, peu ou pas de décharge...),
- la ruralité n'est pas prise en compte comme il se doit,
- le dispositif « plus de maîtres que de classes » reste limité à l'éducation prioritaire (excluant ainsi de nombreuses écoles),
- et au final plus de fermetures que d'ouvertures : 76 fermetures et 50 ouvertures

La maternelle (46 fermetures sur 76) et le littoral sont particulièrement touchés (la moitié des fermetures du département !)

Lors du vote, à l'issue du CTSD, le SNUipp-FSU s'est abstenu, actant qu'il y a certes des avancées par rapport aux années précédentes, mais on est bien loin du compte!

Le SNUipp-FSU 62 est intervenu sur toutes les situations que vous nous aviez remontées.

Certaines situations seront revues au groupe de travail de juin. Cependant, l'IA a précisé qu'aucune décision ne serait prise à ce moment-là.

Les dernières décisions seront prises par l'IA au CTSD du 2 septembre 2016 après un comptage des élèves effectivement inscrits et présents le jour de la rentrée.

Le SNUipp-FSU 62 est de nouveau intervenu cette année au CDEN et en CTSD pour exprimer les difficultés rencontrées par les écoles qui doivent indiquer des prévisions d'effectifs alors même que les inscriptions des élèves ne sont pas terminées (chiffres de décembre bien souvent). D'autant que ces difficultés, combinées à un manque de moyens (en postes) conduisent à une gestion à flux tendu et à des situations particulièrement insupportables pour les enseignants et dans les écoles.

Retrouvez les informations complètes de la carte scolaire sur notre site :

http://62.snuipp.fr/spip.php?article1327

## **DROITS SYNDICAUX**



### En congrès au Mans,

#### la FSU soutient les 8 syndicalistes de Goodyear!

En congrès national au Mans du 1er au 5 février, la FSU a voté à l'unanimité dès l'ouverture des travaux une motion de soutien aux salariés de Goodyear.

Le tribunal correctionnel d'Amiens, sur réquisition du parquet, et alors que les plaintes avaient été retirées, a condamné huit anciens salariés de l'usine Goodyear à vingt-quatre mois de prison, dont neuf fermes, avec cinq années de mise à l'épreuve, pour « séquestration ».alors même que les cadres « séquestrés » avaient retiré leur plainte.

#### Cette condamnation des 8 syndicalistes de Goodyear est indigne et inacceptable !

C'est la première fois depuis 50 ans que des syndicalistes sont condamnés à de la prison alors qu'ils empêchent la fermeture de leur usine pour sauver les emplois.

En même temps qu'ils préparent la suppression de plus 1000 articles du Code du travail, Hollande, Valls et Macron ont décidé de déclencher une répression sans précédent des syndicalistes qui luttent dans les entreprises.

La FSU dénonce cette volonté de criminaliser l'action syndicale.

Elle n'accepte pas que l'on assimile la défense de l'intérêt des salariés à un délit.

A l'inverse de cela, il faut entendre la détresse sociale et y apporter des réponses.

#### La FSU exige l'arrêt des poursuites contre les 8 de GOODYEAR.

La FSU soutient ces huit militants, appelle à signer la pétition « l'appel des goodyear » et à participer à toutes les initiatives demandant la révision de ce jugement.

Consultez notre site: http://62.snuipp.fr/spip.php?article1318

## Le SNUipp-FSU 62 organise son congrès départemental

les jeudi 12 et vendredi 13 mai 2016 à l'ESPE d'Arras

Tous les syndiqués du SNUipp-FSU sont invités à participer au congrès départemental. Le congrès est un moment important dans la vie syndicale; venez débattre et construire les orientations du SNUipp-FSU.



Pour participer, contactez le SNUipp-FSU (par tél ou mail) ou consultez notre site : 62.snuipp.fr





Agir, être conseillé et défendu avec le SNUipp-FSU Ier syndicat d'enseignants du Ier degré



# **MOUVEMENT**

10h00 au 31 mars 2016 à 23h59



Retrouvez toutes les - temps partiel : sur notre site.

départementaux (4 décembre 2015 et 6 janvier 2016) afin tulaire départemental en dehors de son bassin : de porter les revendications d'un mouvement départemental transparent et équitable pour les PE et instituteurs L'an dernier, le SNUipp-FSU 62 était intervenu pour propodu Pas de Calais.

des règles du mouvement 2016 :

le SNUipp-FSU 62 a voté contre ces règles.

(FO a voté contre, SE-UNSA a voté pour)

#### Le SNUipp-FSU 62 se positionne :

#### - contre les postes à profil :

ces postes sont attribués hors barème après entretien avec circonscription de rattachement » un jury dit « souverain » : ce n'est ni transparent, ni équi- Le SNUipp-FSU 62 sera, cette année encore, très vigilant à n'est pas vérifiable par les délégués du personnel.

#### - contre l'extension des vœux :

pour le SNUipp-FSU 62 : un poste qui n'a pas été demandé ne peut être attribué à titre définitif à un collègue or c'est pourtant possible avec l'extension de vœux

- pour une nouvelle saisie au 2nd temps du mouvement avec des critères clairs et la publication des postes restés vacants : ce serait bien plus transparent et plus équitable pour tous les collègues.

#### Le SNUipp-FSU est intervenu sur bien d'autres points :

#### - suppression du profilage des postes d'adjoint en REP et REP +:

Le SNUipp-FSU 62 était longuement intervenu l'an dernier pour obtenir la suppression du profilage de ces postes (et des autres...!!!) et nous avons pointé les nombreux dysfonctionnements subis par les collègues. Cetté année, nous sommes à nouveau intervenus à ce sujet. L'IA a abondé dans notre sens en supprimant le profilage de ces postes.

#### - majoration pour éloignement :

Pour le SNUipp-FSU 62, les collègues devraient pouvoir conserver les points d'éloignement jusqu'à ce qu'ils obtiennent un poste à titre définitif, hors procédure d'extension des vœux.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU 62 a souligné la situation précaire des collègues, notamment sur la côte, qui subissent cet éloignement plusieurs années de suite.

Certains sont à moins de 80 km mais tout de même éloi-La participation au mouvement aura lieu du 17 mars à gnés. D'autres sont éloignés pendant plusieurs années mais n'obtiennent pas les 3 points à cause d'une interruption d'une année dans l'éloignement.

informations sur le Pour le SNUipp-FSU 62, tous les collègues qui le demanmouvement dans notre dent doivent pouvoir bénéficier du temps partiel y compris dossier e-mouvement les remplaçants (ZIL) ou les directeurs-directrices. Il ne doit pas y avoir de discrimination

#### - Titulaires départementaux :

Le SNUipp-FSU 62 a participé à deux groupes de travail Les règles permettaient à l'administration de placer un ti-

ser la suppression de la notion de bassin limitrophe car il v avait risque d'éloigner encore davantage certains col-Une CAPD s'est tenue le 27 janvier 2016 pour validation lègues, qui, d'ailleurs pour la plupart avaient ce poste à titre définitif sans l'avoir demandé dans le cadre de la procédure d'extension de vœux.

> Cette année l'IA a accepté de revenir sur la notion de bassin limitrophe et les titulaires départementaux seront « affectés à l'année prioritairement dans le bassin de la

table car le classement se fait sur le seul choix du jury et l'affectation des titulaires départementaux d'autant que l'IA nous a annoncé une augmentation du nombre de ces postes.



### Liste d'aptitude direction d'école

88 demandes ont été faites cette année.

72 entretiens (16 personnes assurant l'intérim cette année, étaient dispensées de l'entretien).

Le SNUipp-FSU 62 a déploré que 25% des candidats aient été écartés de la liste d'aptitude à la direction d'école.

> Contactez le SNUipp-FSU 62 pour toute information complémentaire.



### Vos coordonnées

Votre situation en 2015- 2016
de joindre à ce courrier une enveloppe timbrée à vos coordonnées)
(si vous n'êtes pas syndiqué(e), n'oubliez pas
oui non
scolaire?
Etes- vous syndiqué(e) au SNUipp cette année
Portable :
Téléphone :
Mail :
Ville :
Code Postal:
Adresse personnelle:
Nom de jeune fille:
Prénom:
Nom:

au 31 décembre 2015:amj
Intitulé du poste occupé en 2015- 2016:
A titre
☐ Autre : (précisez)
□ oui □ non
Si oui, en quelle position avez- vous saisi
Attention! Pensez à nous joindre la photocopie

de votre demande de vœux.

Ancienneté générale de service

#### **MOUVEMENT 2016**

### Fiche de contrôle syndical

à retourner au SNUipp-FSU 62 16, rue Aristide Briand, 62 000 ARRAS

> Encore plus rapide: remplissez votre fiche sur notre site (dossier e-mouvement)

### Priorités éventuelles

### Si vous êtes chargé(e) de direction :

Depuis combien de temps occupez- vous le	
nême poste de direction à titre définitif, y	
compris l'année en cours ?	

Enseignez- vous en en zone violence et
Education prioritaire depuis 5 années con-
sécutives au 1er sentembre 2016?

#### Si vous êtes titré(e) en ASH :

Occupez- vous le même poste depuis 3 ans, y	
compris l'année en cours ?	

#### Si vous n'êtes pas titré(e) en ASH:

(si support fractionné, quotité:.....)

Depuis quand occupez- vous un poste en ASH
en exercice continu ?

#### Cochez la case correspondante si vous êtes concerné(e) par une des situations suivantes:

□ handicap de l'agent, de	e son conj	oint or	ı de
son enfant			

- □ réintégration avec un congé longue durée (CLD)
- □ réintégration après une disponibilité d'office

### Si vous avez fait valoir le formulaire 1 avant le 26 février 2016

- □ Situation médicale ne relevant pas du handicap
- □ Situation sociale particulière
- □ Rapprochement de conjoint. (Si oui, voir point suivant)
- $\Box$  Enfant(s né(s) ou à naître reconnu(s) par les deux parents
- □ Eloignement (nomination à plus de 80

cadre réservé au SNUipp- FSU 62 AGS .....a. bonification 20 pts CS? □ position voeu maintien .....

5 pts direction

5 pts EP/ violence

5 pts ASH titré

ASH non titré 1pt x ..... (3 pts

max) 🗆

40 pts RQTH

+ 30 pts (hand)

30 pts CLD/

dispo (réintégration 1/9/15) 20 pts dét. CPtal

(sur 1er voeu)

5 pts

5pts

1 pt

# **MATERNELLE**

lotre stage maternelle s'est déroulé à Arras le 29 janvier dernier.

Le stage maternelle que nous avons La sérénité redonnée à la maternelle organisé à Arras le 29 janvier dernier, a laissé une très bonne impression aux personnes présentes. Après une présentation du SNUipp 62 et du programme de la journée, nos intervenants ont brillamment animé journée ! **Jérôme Falicon**, secrétaire du SNUipp national, est revenu sur les étapes d'élaboration des nouveaux programmes en maternelle : de la consultation à la réécriture, qui intègre les remarques et ajustements faits par l'ensemble de la profession ainsi que par le SNUipp. « Ces programmes sont plus équilibrés, plus lisibles et redonnent de la sérénité à l'école maternelle. »

#### Pourquoi le SNUipp s'intéresse-t-il aux nouveaux programmes?

Réponse de **Jérôme Falicon** : « Le SNUipp, contrairement aux syndicats d'accompagnement, est un syndicat contestataire, il lutte pour la défense personnels et pour transformation sociale. Et comme l'école est le moyen de transformer la société, le SNUipp est donc proche de la recherche, pour la réussite des élèves!»

#### Mais comment le SNUipp soutient-il la recherche?

Nous le voyons à travers la diffusion des vidéos de V. Bouysse et de M. Brigaudiot (lors notamment des Universités d'automne du SNUipp), où des pistes de réflexions sur les programmes sont données. Mais comme elles, **J. Falicon** « déplore le manque de temps et de réelle formation des enseignants pour une lecture approfondie et un travail permettant de les mettre vraiment en pratique! »

est aussi l'idée défendue par Sylvie **Chevillard**, chercheuse au groupe ESCOL, membre du GFEN (Groupe Français d'Education Nouvelle) « Cela montre qu'en maternelle on fait des choses, tout en faisant attention aux besoins des enfants. »

#### Comment articuler le parler, le jouer et l'apprendre à l'école maternelle ?

« En proposant des situations de jeux, où l'agir sera la base du langage, et ne pourra se comprendre et devenir apprentissage qu'en interaction avec lui! Ce sont les situations vécues avec le langage qui permettent aux enfants d'apprendre, de réfléchir et de progresser. »

Elle nous met en garde (avec de nombreux exemples) sur nos choix pédagogiques « qui doivent être bien pensés et réfléchis, en faisant attention aux stades de développement, aux connaissances préalables des enfants et à leur culture. Car tous les enfants sont influencés par leur milieu, il faut alors leur donner une culture commune (par des histoires, comptines,...) pour qu'ils aient les mêmes codes et références, et les aider ainsi à devenir des élèves. »

#### Comment aider des enfants à devenir des élèves ?

« En « apprenant l'école » ! C'est-àdire en les aidant, à travers les jeux, la vie de classe, à construire des valeurs. des normes de dire, de faire, d'utilisation d'objets ou d'espaces, bref des normes qui sont différentes à l'école de celles à la maison.» S'ensuit des exemples de situations de jeux qui, par leur progressivité et par le langage qui les accompagne, évoluent et font évoluer tous les enfants.

#### Qu'elles sont les avancées de ces nouveaux programmes?

Sylvie Chevillard est enthousiaste : « Ici il y a un paragraphe sur le jeu! Et contrairement à ceux de 2008 où l'on pilotait les apprentissages par l'évaluation, ici il est question de bienveillance et comme on ne peut pas lier la bienveillance et les apprentissages avec les contraintes des évaluations, celles ci sont remises à leur juste valeur.»

« C'est une très bonne chose de n'évaluer qu'en fin de cycle, car les enfants ont besoin de temps pour évoluer. De toutes façons, on ne peut pas travailler efficacement avec les élèves si on évalue sans cesse et en même temps : essayez de vous regardez faire du vélo, et vous comprendrez ironiquement.

Mais attention au cahier de réussite : « Il ne doit pas servir de « livret scolaire bis ! Il doit permettre à l'enfant de se rendre compte qu'il progresse et grandit, donc pas de listes de compétences intermédiaires et interminables, ce qui rendrait le cahier inutilisable!»

Après de nombreux échanges, de débats sur le manque d'informations sur les livrets et cahiers de réussite, sur le manque de temps et de formation qui ne nous permettent d'étudier le fond programmes, ... le stage s'est clôturé avec des collègues ravi(e)s et la conclusion de Sylvie Chevillard : « Si vos élèves viennent avec plaisir à l'école et y progressent, et bien vous pouvez vous dire que ce que vous faites est du bon travail!»

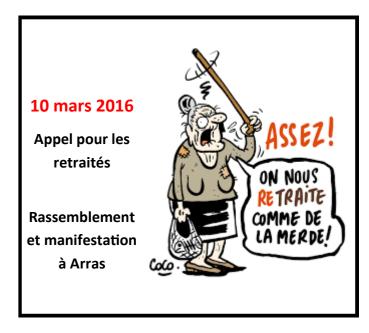
Mobilisations passées et à venir de ce mois de mars 2016...

# **MOBILISATIONS**

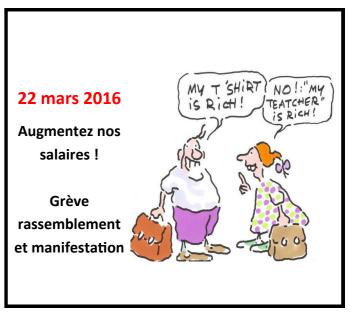
ni pour la jeunesse, ni pour les salarié-es, ni pour les retraité-es!

Mobilisons-nous ensemble!













31 mars 2016

Emploi, salaires, Code du Travail Grève, rassemblement et manifestation



20.00	Votre	Coût réel	Bulletin d'	'adhác	sion		fille	
( a)	cotisation	Après	Dulletiii u	aunce	,,0,,	NOM de jeune	IIIIC	
	en €	déduction d'impôts	2015	12046		Prénom		
1		en €	2015/	2016		Date de naissa	nceSexe :	M □F
nstituteur			Se syndiquer, c'est contribu	uer:		Adresse		
	144 152	49,10 51,50	- à la défense des intérêts	s matériels et	t moraux des			
0	160	54,30	personnels actifs et retraités.					
1	177	60,10	- au développement du servi		ducation	Code Postal	Ville	
E				•		E-mail	Tél.:	
	138	47	au maintien de l'unité de la p	profession gra	ce a un syndı-	Établissement	scolaire de rattachement :	
	144	49,10	cat indépendant, unitaire, p	pluraliste et	démocratique,			
	149 160	50,80 54,30	dans la <i>Fédération Syn</i>	dicale Unit	aire.	Adresse		
	170	57,70	-					
	183	62,20	Retraités			Code Postal	Ville	
	193	65,60	Pension inférieure à 1500 €	110	37,40	Catégorie profe	assionnella :	
	206	70,10	Pension inférieure à 2000 €	138	46,90			
	226	76,90	Pension supérieure à 2000 €	158	53,70	□ instit. □ Adjoi	nt spé. □ PE □ PE HC □ D	Pirecteur
HC						□ PEGC □ PE	EGC HC - PEGC CE - ZIL	□ TRS
	175 194	59,40 65,90					PAIEN □ Retraité □ Congé f	ormation
	206	70,10					· ·	
	218	74,20	STAGIAIRE	80	27,20	□ Disponibilité	□ CLD/CLM □ Autre	
	236	80,40	1ère année Master 2ème année Master	45 45	15,30 15,30	Echelon		
	252 267	85,70	Disponibilité	45	15,30	Travaillez vous	à temps partiel ? □ non □	oui quotité %
	201	90,80	Congé parental	45	15,30			
EGC	144	49,10	AVS/EVS	45	27,20	Nomination:	à titre déf.	t de la cotisation€uro
	152	51,50				□ par chèque	e (à l'ordre du SNUipp Pas de Calais	s)
	159	53,90				□ par prélève	ement 8 fois (avant le 30/11/2015)	remplir l'autorisation de
	164	55,60	Temps partiel : Appliquez la for	mule :		□ par prélève	ement 4 fois (avant le 30/04/2016)	prélèvement
	175	59,40						ci-dessous et joindre un RIB
1			Temps partiel : Appliquez la for  [ (cotisation temps plein - 78 €)		Ē	Je me syndique	ement 4 fois (avant le 30/04/2016)  à la section Pas de Calais du  I Unitaire des Instituteurs, Professeu	ci-dessous et joindre un RIB
	175 186	59,40 63,20	[ (cotisation temps plein - 78 €)	x quotité] + 78 €	Ē	Je me syndique Syndicat Nationa	à la section Pas de Calais du	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC.
GC HC	175	59,40	[ (cotisation temps plein - 78 €)	x quotité] + 78 € d'impôts		Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S	à la section Pas de Calais du l Unitaire des Instituteurs, Professeu	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. niquer les informations profes
EGC HC	175 186 211	59,40 63,20 71,80	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc	x quotité] + 78 € <b>1'impôts</b> duire <b>66 %</b> de	la cotisation	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestio paritaires et l'auto	o à la section Pas de Calais du' I Unitaire des Instituteurs, Professeu NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. niquer les informations profess cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem
EGC HC	175 186 211	59,40 63,20 71,80	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt	x quotité] + 78 €  d'impôts  duire 66 % de  sur le revenu	e la cotisation de 2016. Si	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestio paritaires et l'auto automatisés dans	l Unitaire des Instituteurs, Professeu NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26	ci-dessous et joindre un RIB  urs des Ecoles et PEGC.  iniquer les informations profes  cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. (
GC	175 186 211	59,40 63,20 71,80	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc	x quotité] + 78 € d'impôts duire 66 % de sur le revenu le, ce montar	e la cotisation de 2016. Si	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestio paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré	l Unitaire des Instituteurs, Professeu NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm	ci-dessous et joindre un RIB  urs des Ecoles et PEGC.  iniquer les informations profes  cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. (
EGC HC	175 186 211 226 231 242	59,40 63,20 71,80 76,90 78,60 82,40	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl	x quotité] + 78 € d'impôts duire 66 % de sur le revenu le, ce montar	e la cotisation de 2016. Si	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au	l Unitaire des Instituteurs, Professeu NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais.	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. niquer les informations profess ès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. Conses conditions que le droit d'a
EGC HC	175 186 211 226 231 242 252	59,40 63,20 71,80 76,90 78,60 82,40 85,70	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl	x quotité] + 78 € d'impôts duire 66 % de sur le revenu le, ce montar	e la cotisation de 2016. Si	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestio paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré	l Unitaire des Instituteurs, Professeu NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais.	ci-dessous et joindre un RIB  urs des Ecoles et PEGC.  iniquer les informations profes  cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. (
EGC HC	175 186 211 226 231 242	59,40 63,20 71,80 76,90 78,60 82,40	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl	x quotité] + 78 € d'impôts duire 66 % de sur le revenu le, ce montar	e la cotisation de 2016. Si nt vous sera	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le	l Unitaire des Instituteurs, Professeu NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais.	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. niquer les informations profess ès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. Conses conditions que le droit d'a
1  EGC HC  EGC  Lexcep.	175 186 211 226 231 242 252 267	59,40 63,20 71,80 76,90 78,60 82,40 85,70 90,80	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra	x quotité] + 78 €  d'impôts  duire 66 % de  sur le revenu  le, ce montar  ation fiscale.	la cotisation de 2016. Si nt vous sera	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le	a à la section Pas de Calais du' I Unitaire des Instituteurs, Professeu NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais. Signture	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. niquer les informations profess ès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. Conses conditions que le droit d'a
EGC excep.  En signant ce f conformément	175 186 211 226 231 242 252 267 ormulaire de raux instructio	59,40 63,20 71,80 76,90 78,60 82,40 85,70 90,80	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra	x quotité] + 78 €  d'impôts  duire 66 % de  sur le revenu le, ce montar ation fiscale.	e la cotisation de 2016. Si nt vous sera Manda	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le  t de Prélève our débiter votre compt	l Unitaire des Instituteurs, Professeu NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais Signture  Ment SEPA CORE e, et votre banque à débiter votre compte	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. niquer les informations profess cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. 0 nes conditions que le droit d'a
EGC  En signant ce f conformément  Vous bénéficiez elle.	175 186  211 226  231 242 252 267  ormulaire de la aux instructio du droit d'être	59,40 63,20 71,80 76,90 78,60 82,40 85,70 90,80 mandat, vous ss du SNU IPIe remboursé	En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra	x quotité] + 78 €  d'impôts  duire 66 % de  sur le revenu le, ce montar ation fiscale.	e la cotisation de 2016. Si nt vous sera Manda	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le  t de Prélève our débiter votre compt	a la section Pas de Calais du' Il Unitaire des Instituteurs, Professeu NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais Signture	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. niquer les informations profess cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. 0 nes conditions que le droit d'a
1 PEGC HC  En signant ce f conformément Vous bénéficiez elle. Une demande a	175 186  211 226  231 242 252 267  cormulaire de la aux instruction du droit d'êtra de remboursen	59,40 63,20 71,80 76,90 78,60 82,40 85,70 90,80 mandat, vous ns du SNU IPI e remboursé ment doit être	En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra	x quotité] + 78 €  d'impôts  duire 66 % de  sur le revenu le, ce montar  ation fiscale.  er des instructions  décrites dans la con	e la cotisation de 2016. Si nt vous sera  Manda s à votre banque p	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le  t de Prélève our débiter votre compte avez signée avec	a à la section Pas de Calais du l'Unitaire des Instituteurs, Professet.  NUipp Pas de Calais de me communon de ma carrière auxquelles il a accrise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais.  Signture  Signture  Ment SEPA CORE  e, et votre banque à débiter votre compte	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. niquer les informations profess cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. 0 nes conditions que le droit d'a
En signant ce f conformément Vous bénéficiez elle. Une demande a - dans les 8 sem	175 186  211 226  231 242 252 267  ormulaire de aux instructio du droit d'êtra de remboursen taines suivant	59,40 63,20 71,80 76,90 78,60 82,40 85,70 90,80 mandat, vous ns du SNU IPI e remboursé ment doit être la date de dé	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra  autorisez le syndicat SNU IPP à envoye par votre banque selon les conditions de	x quotité] + 78 €  d'impôts  duire 66 % de  sur le revenu  le, ce montar  ation fiscale.  décrites dans la content autorisé,	e la cotisation de 2016. Si nt vous sera  Manda s à votre banque p	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le  t de Prélève our débiter votre compt	a à la section Pas de Calais du l'Unitaire des Instituteurs, Professet.  NUipp Pas de Calais de me communon de ma carrière auxquelles il a accrise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais.  Signture  Signture  Ment SEPA CORE  e, et votre banque à débiter votre compte	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. niquer les informations profess cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. 0 nes conditions que le droit d'a
conformément Vous bénéficiez elle. Une demande a - dans les 8 sem	175 186  211 226  231 242 252 267  cormulaire de la aux instructio du droit d'êtra de remboursen anines suivant au plus tard d	71,80 76,90 78,60 82,40 85,70 90,80 mandat, vous ns du SNU IPI e remboursé, ment doit être la date de dé ans les 13 mo	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra  autorisez le syndicat SNU IPP à envoye p. par votre banque selon les conditions d présentée : bit de votre compte pour un prélèveme	x quotité] + 78 €  d'impôts  duire 66 % de  sur le revenu lle, ce montar  ation fiscale.  er des instructions  décrites dans la con  ent autorisé,	e la cotisation de 2016. Si nt vous sera Manda s à votre banque p invention que vous	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'autor automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le  t de Prélève our débiter votre compte avez signée avec	a à la section Pas de Calais du l'Unitaire des Instituteurs, Professet.  NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a accrise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais.  Signture  Signture  Ment SEPA CORE  e, et votre banque à débiter votre compte  Référence Unique Manda	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. niquer les informations profess cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. 0 nes conditions que le droit d'a
En signant ce f conformément Vous bénéficiez elle. Une demande a - dans les 8 sem - sans tarder et	175 186  211 226  231 242 252 267  cormulaire de la aux instructio du droit d'êtra de remboursen anines suivant au plus tard d	71,80 76,90 78,60 82,40 85,70 90,80 mandat, vous ns du SNU IPI e remboursé, ment doit être la date de dé ans les 13 mo	Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra  autorisez le syndicat SNU IPP à envoye p. par votre banque selon les conditions d présentée : bit de votre compte pour un prélèveme bis en cas de prélèvement non autorisé.	x quotité] + 78 €  d'impôts  duire 66 % de  sur le revenu lle, ce montar  ation fiscale.  er des instructions  décrites dans la con  ent autorisé,	e la cotisation de 2016. Si nt vous sera Manda s à votre banque p invention que vous	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le  t de Prélève our débiter votre compte avez signée avec  ement : Récurr	a la section Pas de Calais du' Il Unitaire des Instituteurs, Professeu. NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais Signture  ment SEPA CORE e, et votre banque à débiter votre compte  Référence Unique Manda ent r l'ensemble au créancier	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. iniquer les informations profes cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. Ques conditions que le droit d'a uses conditions que le droit d'a suppress
En signant ce f conformément Vous bénéficiez elle. Une demande a - dans les 8 sem - sans tarder et	175 186  211 226  231 242 252 267  cormulaire de la aux instructio du droit d'êtra de remboursen anines suivant au plus tard d	71,80 76,90  78,60 82,40 85,70 90,80  mandat, vous ns du SNU IPIe remboursé, nent doit être la date de dé ans les 13 molez compli	Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra  autorisez le syndicat SNU IPP à envoye p. par votre banque selon les conditions d exprésentée: bit de votre compte pour un prélèveme pis en cas de prélèvement non autorisé. éter tous les champs (*) du n	x quotité] + 78 €  d'impôts  duire 66 % de  sur le revenu lle, ce montar  ation fiscale.  er des instructions  décrites dans la con  ent autorisé,  mandat, joind	Manda  Manda  s à votre banque p  nivention que vous	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le  t de Prélève our débiter votre compte avez signée avec  ement : Récurr RICE, puis adresse	a la section Pas de Calais du' Il Unitaire des Instituteurs, Professeu NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais Signture  ment SEPA CORE e, et votre banque à débiter votre compte  Référence Unique Manda ent r l'ensemble au créancier  nt Créancier SEPA: FR 54	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. iniquer les informations profes cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. Ques conditions que le droit d'a uses conditions que le droit d'a suppress
En signant ce f conformément Vous bénéficiez elle. Une demande a - dans les 8 sem - sans tarder et Débiteur /os Nom P	175 186  211 226  231 242 252 267  formulaire de la aux instruction du droit d'êtra de remboursen taines suivant au plus tard de Veuill  veuill  rénom(*)	59,40 63,20 71,80 78,90 78,60 82,40 85,70 90,80 mandat, vous ns du SNU IPI e remboursé ment doit être la date de dé ans les 13 ma	Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra  autorisez le syndicat SNU IPP à envoye p. par votre banque selon les conditions d présentée : bit de votre compte pour un prélèveme pis en cas de prélèvement non autorisé. éter tous les champs (*) du n	x quotité] + 78 € d'impôts duire 66 % de sur le revenu le, ce montar ation fiscale.  er des instructions décrites dans la con ent autorisé, mandat, joind	Manda s à votre banque p nvention que vous	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le  t de Prélève our débiter votre compte avez signée avec  ement : Récurr RICE, puis adresse	a la section Pas de Calais du' Il Unitaire des Instituteurs, Professeu NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais Signture  ment SEPA CORE e, et votre banque à débiter votre compte  Référence Unique Manda ent r l'ensemble au créancier  nt Créancier SEPA: FR 54 2 SNU IPP 62	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. iniquer les informations profes cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. Ques conditions que le droit d'a uses conditions que le droit d'a suppress
En signant ce f conformément Vous bénéficiez elle. Une demande a - dans les 8 sem - sans tarder et	175 186  211 226  231 242 252 267  cormulaire de la aux instruction du droit d'êtra de remboursen au plus tard de la venta de	59,40 63,20 71,80 76,90 78,80 82,40 85,70 90,80 mandat, vous ns du SNU IPIPe remboursé, inent doit être la date de dé ans les 13 molles complières de la complexión de la comple	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra  autorisez le syndicat SNU IPP à envoye par votre banque selon les conditions d présentée : bit de votre compte pour un prélèveme pis en cas de prélèvement non autorisé.  éter tous les champs (*) du n	x quotité] + 78 € d'impôts duire 66 % de sur le revenu le, ce montar ation fiscale.  er des instructions décrites dans la con ent autorisé, mandat, joind	Manda s à votre banque p nvention que vous	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le  t de Prélève our débiter votre compte avez signée avec  ement : Récurr RICE, puis adresses  Identifia Nom : S Adresse	a la section Pas de Calais du' Il Unitaire des Instituteurs, Professeu NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais Signture  ment SEPA CORE e, et votre banque à débiter votre compte  Référence Unique Manda ent r l'ensemble au créancier  nt Créancier SEPA: FR 54	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. iniquer les informations profes cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. Ques conditions que le droit d'a uses conditions que le droit d'a suppress
En signant ce f conformément Vous bénéficiez elle. Une demande a - dans les 8 sem - sans tarder et	175 186  211 226  231 242 252 267  cormulaire de la aux instruction du droit d'êtra de remboursen au plus tard de la venta de	59,40 63,20 71,80 76,90 78,80 82,40 85,70 90,80 mandat, vous ns du SNU IPIPe remboursé, inent doit être la date de dé ans les 13 molles complières de la complexión de la comple	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra  autorisez le syndicat SNU IPP à envoye par votre banque selon les conditions d présentée : bit de votre compte pour un prélèveme pis en cas de prélèvement non autorisé.  éter tous les champs (*) du n	x quotité] + 78 € d'impôts duire 66 % de sur le revenu le, ce montar ation fiscale.  er des instructions décrites dans la con ent autorisé, mandat, joind	Manda s à votre banque p nvention que vous	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le  t de Prélève our débiter votre compte avez signée avec  ement : Récurr RICE, puis adresses  Identifia Nom : S Adresse	a la section Pas de Calais du' Il Unitaire des Instituteurs, Professeu. NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais Signture  ment SEPA CORE e, et votre banque à débiter votre compte  Référence Unique Manda ent r l'ensemble au créancier  nt Créancier SEPA: FR 54 : SNU IPP 62 : 16 rue Aristide Briand stal: 62000	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. iniquer les informations profes cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. Ques conditions que le droit d'a uses conditions que le droit d'a suppress
En signant ce f conformément Vous bénéficiez elle. Une demande ce - dans les 8 sem - sans tarder et Vos Nom P Votre Adre. Code posta	175 186  211 226  231 242 252 267  formulaire de la aux instructio du droit d'êtra de remboursen au plus tard d'etra de remoursen suivant au plus tard d'etra de la complexión de la complexión de la complexión de la complexión de remoursen au plus tard d'etra de la complexión de	59,40 63,20 71,80 76,90 78,60 82,40 85,70 90,80 mandat, vous ns du SNU IPIP e remboursé, nent doit être la date de dé ans les 13 molecules compli	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra  autorisez le syndicat SNU IPP à envoye par votre banque selon les conditions d présentée : bit de votre compte pour un prélèveme pis en cas de prélèvement non autorisé.  éter tous les champs (*) du n	x quotité] + 78 €  d'impôts  duire 66 % de  sur le revenu lle, ce montar  ation fiscale.  er des instructions  décrites dans la con  ent autorisé,  mandat, joind	Manda s à votre banque p nvention que vous	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le  t de Prélève our débiter votre comptoure débiter votre comptoure de l'autorisation est ré en m'adressant au Le	a la section Pas de Calais du' Il Unitaire des Instituteurs, Professeu. NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais Signture  ment SEPA CORE e, et votre banque à débiter votre compte  Référence Unique Manda ent r l'ensemble au créancier  nt Créancier SEPA: FR 54 2 SNU IPP 62 : 16 rue Aristide Briand stal: 62000 RAS	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. iniquer les informations profes cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. Ques conditions que le droit d'a uses conditions que le droit d'a suppress
En signant ce foorbreed was en se se sem tarder et  Débiteur  Jos Nom P  Jotre Adre.  Code posta  Jille (*):	175 186  211 226  231 242 252 267  ormulaire de i aux instructio du droit d'êtri de remboursen anines suivant au plus tard d'etri de remoursen suivant	59,40 63,20 71,80 76,90 78,60 82,40 85,70 90,80 mandat, vous sins du SNU IPI e remboursé la date de dé ans les 13 ma lez compli	Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra  autorisez le syndicat SNU IPP à envoye par votre banque selon les conditions d en présentée: bit de votre compte pour un prélèveme bis en cas de prélèvement non autorisé. éter tous les champs (*) du n	x quotité] + 78 €  d'impôts  duire 66 % de  sur le revenu lle, ce montar  ation fiscale.  er des instructions  décrites dans la con  ent autorisé,  mandat, joind	Manda s à votre banque p nvention que vous	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le  t de Prélève our débiter votre compte avez signée avec  ement : Récurr RICE, puis adresse Identifia Nom : S Adresse Code poi Ville : AR	a la section Pas de Calais du' Il Unitaire des Instituteurs, Professeu. NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais Signture  ment SEPA CORE e, et votre banque à débiter votre compte  Référence Unique Manda ent r l'ensemble au créancier  nt Créancier SEPA: FR 54 2 SNU IPP 62 : 16 rue Aristide Briand stal: 62000 RAS	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. iniquer les informations profes cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. Ques conditions que le droit d'a uses conditions que le droit d'a suppress
En signant ce f conformément Vous bénéficiez elle. Une demande a dans les 8 sem - sans tarder et  Débiteur Vos Nom P Votre Adre. Code posta Ville (*):	175 186  211 226  231 242 252 267  ormulaire de i aux instructio du droit d'êtri de remboursen anines suivant au plus tard d'etri de remoursen suivant	59,40 63,20 71,80 76,90 78,60 82,40 85,70 90,80 mandat, vous sins du SNU IPI e remboursé la date de dé ans les 13 ma lez compli	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra  autorisez le syndicat SNU IPP à envoye par votre banque selon les conditions d présentée : bit de votre compte pour un prélèveme pis en cas de prélèvement non autorisé. éter tous les champs (*) du n	x quotité] + 78 €  d'impôts  duire 66 % de  sur le revenu lle, ce montar  ation fiscale.  er des instructions  décrites dans la con  ent autorisé,  mandat, joind	Manda s à votre banque p nvention que vous	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le  t de Prélève our débiter votre compte avez signée avec  ement : Récurr RICE, puis adresse Identifia Nom : S Adresse Code poi Ville : AR	a la section Pas de Calais du' Il Unitaire des Instituteurs, Professeu. NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais Signture  ment SEPA CORE e, et votre banque à débiter votre compte  Référence Unique Manda ent r l'ensemble au créancier  nt Créancier SEPA: FR 54 2 SNU IPP 62 : 16 rue Aristide Briand stal: 62000 RAS	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. iniquer les informations profes cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. Ques conditions que le droit d'a uses conditions que le droit d'a suppress
EGC HC  EGC HC  En signant ce f conformément Vous bénéficiez elle. Une demande a dans les 8 sem - sans tarder et  Débiteur  /os Nom P  /otre Adre. Code posta  /ille (*):	175 186  211 226  231 242 252 267  ormulaire de i aux instructio du droit d'êtri de remboursen anines suivant au plus tard d'etri de remoursen suivant	59,40 63,20 71,80 76,90 78,60 82,40 85,70 90,80 mandat, vous sins du SNU IPI e remboursé la date de dé ans les 13 ma lez compli	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra  autorisez le syndicat SNU IPP à envoye par votre banque selon les conditions d présentée : bit de votre compte pour un prélèveme pis en cas de prélèvement non autorisé. éter tous les champs (*) du n	x quotité] + 78 €  d'impôts  duire 66 % de  sur le revenu lle, ce montar  ation fiscale.  er des instructions  décrites dans la con  ent autorisé,  mandat, joind	Manda s à votre banque p nvention que vous	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le  t de Prélève our débiter votre compte avez signée avec  ement : Récurr RICE, puis adresse Identifia Nom : S Adresse Code poi Ville : AR	a la section Pas de Calais du' Il Unitaire des Instituteurs, Professeu. NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais Signture  ment SEPA CORE e, et votre banque à débiter votre compte  Référence Unique Manda ent r l'ensemble au créancier  nt Créancier SEPA: FR 54 2 SNU IPP 62 : 16 rue Aristide Briand stal: 62000 RAS	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. iniquer les informations profes cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. Ques conditions que le droit d'a uses conditions que le droit d'a suppress
En signant ce fronformément Vous bénéficiez elle demande a dans les 8 sems tarder et vous bonde posta (ille (*) :	175 186  211 226  231 242 252 267  ormulaire de i aux instructio du droit d'êtri de remboursen anines suivant au plus tard d'etri de remoursen suivant	59,40 63,20 71,80 76,90 78,60 82,40 85,70 90,80 mandat, vous sins du SNU IPI e remboursé la date de dé ans les 13 ma lez compli	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra  autorisez le syndicat SNU IPP à envoye par votre banque selon les conditions d présentée : bit de votre compte pour un prélèveme pis en cas de prélèvement non autorisé. éter tous les champs (*) du n	x quotité] + 78 €  d'impôts  duire 66 % de  sur le revenu lle, ce montar  ation fiscale.  er des instructions  décrites dans la con  ent autorisé,  mandat, joind	Manda s à votre banque p nvention que vous	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le  t de Prélève our débiter votre compte avez signée avec  ement : Récurr RICE, puis adresse Identifia Nom : S Adresse Code poi Ville : AR	a la section Pas de Calais du' Il Unitaire des Instituteurs, Professeu. NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais Signture  ment SEPA CORE e, et votre banque à débiter votre compte  Référence Unique Manda ent r l'ensemble au créancier  nt Créancier SEPA: FR 54 2 SNU IPP 62 : 16 rue Aristide Briand stal: 62000 RAS	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. iniquer les informations profes cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. Ques conditions que le droit d'a uses conditions que le droit d'a suppress
EGC HC  En signant ce f conformément Vous bénéficiez elle.  Une demande a dans les 8 sem sans tarder et  Débiteur  Yos Nom P  Yotre Adre. Code posta  d'ille (*):	175 186  211 226  231 242 252 267  ormulaire de i aux instructio du droit d'êtri de remboursen anines suivant au plus tard d'etri de remoursen suivant	59,40 63,20 71,80 76,90 78,60 82,40 85,70 90,80 mandat, vous sins du SNU IPI e remboursé la date de dé ans les 13 ma lez compli	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra  autorisez le syndicat SNU IPP à envoye par votre banque selon les conditions d présentée : bit de votre compte pour un prélèveme pis en cas de prélèvement non autorisé. éter tous les champs (*) du n	x quotité] + 78 €  d'impôts  duire 66 % de  sur le revenu lle, ce montar  ation fiscale.  er des instructions  décrites dans la con  ent autorisé,  mandat, joind	Manda s à votre banque p nvention que vous	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le  t de Prélève our débiter votre compte avez signée avec  ement : Récurr RICE, puis adresse Identifia Nom : S Adresse Code poi Ville : AR	a la section Pas de Calais du' Il Unitaire des Instituteurs, Professeu. NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais Signture  ment SEPA CORE e, et votre banque à débiter votre compte  Référence Unique Manda ent r l'ensemble au créancier  nt Créancier SEPA: FR 54: SNU IPP 62 : 16 rue Aristide Briand stal: 62000 RAAS RANCE	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. iniquer les informations profes cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. Ques conditions que le droit d'a uses conditions que le droit d'a suppress
En signant ce f conformément vous bénéficiez elle. Une demande a dans les 8 sem - sans tarder et  Débiteur /os Nom P /otre Adre. Code posta //ille (*):	175 186  211 226  231 242 252 267  ormulaire de i aux instructio du droit d'êtri de remboursen anines suivant au plus tard d'etri de remoursen suivant	59,40 63,20 71,80 76,90 78,60 82,40 85,70 90,80 mandat, vous sins du SNU IPI e remboursé la date de dé ans les 13 ma lez compli	[ (cotisation temps plein - 78 €)  Crédit d  En 2017, vous pourrez déc syndicale de votre impôt vous n'êtes pas imposabl remboursé par l'administra  autorisez le syndicat SNU IPP à envoye par votre banque selon les conditions d présentée : bit de votre compte pour un prélèveme pis en cas de prélèvement non autorisé. éter tous les champs (*) du n	x quotité] + 78 €  d'impôts  duire 66 % de  sur le revenu le, ce montar  ation fiscale.  er des instructions  décrites dans la con  ent autorisé,  mandat, joind	Manda s à votre banque p nivention que vous	Je me syndique Syndicat Nationa Je demande au S nelles et de gestic paritaires et l'auto automatisés dans autorisation est ré en m'adressant au Le  t de Prélève our débiter votre compte avez signée avec  ement : Récurr RICE, puis adresse Identifia Nom : S Adresse Code poi Ville : AR	a la section Pas de Calais du' Il Unitaire des Instituteurs, Professeu. NUipp Pas de Calais de me commun on de ma carrière auxquelles il a acc rise à faire figurer ces informations da les conditions fixées par les articles 26 vocable par moi-même dans les mêm SNUipp Pas de Calais Signture  ment SEPA CORE e, et votre banque à débiter votre compte  Référence Unique Manda ent r l'ensemble au créancier  nt Créancier SEPA: FR 54 2 SNU IPP 62 : 16 rue Aristide Briand stal: 62000 RAS	ci-dessous et joindre un RIB urs des Ecoles et PEGC. iniquer les informations profes cès à l'occasion des commiss ans des fichiers et des traitem 6 et 27 de la loi du 06-01-78. Ques conditions que le droit d'a uses conditions que le droit d'a suppress

l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux liber-

## **MATERNELLE**

### Évaluation en maternelle : c'est pour la rentrée 2016



#### Du nouveau pour l'évaluation des acquis scolaires des élèves mais pas de précipitation pour autant!

Le décret visant à faire évoluer les modalités d'évaluation en maternelle (bilan des acquis et carnet de suivi) a été publié. Mais c'est bien à la rentrée 2016 que ces nouveaux outils devront être mis en place et non pas maintenant.

Le SNUipp-FSU s'est d'ailleurs adressé au ministère afin qu'il clarifie la situation auprès des inspections et rappelle que les exigences d'utiliser les carnets de suivi avant septembre 2016 ne sont pas conformes. Par ailleurs, le carnet de suivi est obligatoire, mais ce sont les équipes enseignantes qui décident de son format et de sa fréquence de transmission aux familles. Concernant l'accompagnement des enseignants, des outils devraient être à disposition en mars 2016.

#### Une évaluation positive

Avec le nouveau dispositif d'évaluation, il s'agit de privilégier une évaluation positive, qui valorise les progrès et qui soit compréhensible par les familles. Pour la maternelle, les modalités d'évaluation des apprentissages au regard des objectifs des programmes de 2015 sont définies par le conseil de cycle. L'évaluation des acquis de l'élève est réalisée par l'enseignant de la classe. Les parents sont tenus régulièrement informés de l'évolution des acquis scolaires de leurs enfants par l'intermédiaire du carnet de suivi des apprentissages. En fin de grande section, le conseil de cycle établit une synthèse des acquis scolaires de l'élève, selon un modèle national fixé par arrêté et qui est disponible depuis janvier sur Eduscol.

#### Baisse des DHG en SEGPA

La rentrée 2016 se profile sous un mauvais augure. En effet les SEGPA seront amputées de 727 heures postes soit l'équivalent de 40 temps pleins dans le département. Cette amputation est le résultat de l'alignement de la nouvelle grille horaire, très proche de celle du collège. Concrètement, cela se traduit par une perte de 7 heures dans la quasitotalité de nos SEGPA (calibrées à 64 élèves). De plus, le dédoublement en atelier professionnel est maintenant tributaire de la DHS (dotation horaire supplémentaire) et donc dépendant de la marge d'autonomie de l'établissement. Ce qui signifie qu'il n'y a aucune obligation d'allouer ces heures aux SEGPA! Le boycott du CTSD du 20 janvier et l'intervention du SNUipp- FSU 62 ont permis une dotation supplémentaire aux SEGPA de St Omer, Frévent, Béthune, Guines, Marquise, Saint-Etienne-au-Mont et Wimille. Mais cela reste évidemment bien insuffisant! C'est pourquoi le SNUipp est intervenu auprès du Ministère et a réclamé un groupe de travail auprès du DASEN et du Recteur. Le SNUipp-FSU 62 a également envoyé à tous les directeurs, directrices de SEGPA une proposition de motion à présenter lors des CA afin de protester contre la baisse de DHG (que vous pouvez télécharger sur notre site : http://62.snuipp.fr/spip.php?article1337) et à tous les collègues une enquête en ligne afin d'avoir une vision précise des dotations prévues pour la rentrée 2016 ainsi que de l'organisation des structures et des problèmes rencontrés (http://62.snuipp.fr/spip.php?article1317).

Il est intolérable de prendre à ceux qui en ont le plus besoin pour financer une partie de la réforme collège.



# **DROITS SYNDICAUX**

#### Mobilisations pour les salaires et le pouvoir d'achat



Le 26 janvier dernier, près d'un-e enseignant-e des écoles sur trois était en grève pour la revalorisation des salaires. Dans plus d'une centaine de cortèges à travers le pays, ils et elles ont manifesté avec l'ensemble des fonctionnaires touché-es depuis 2010 par le gel du point d'indice et avec les enseignantes du second degré qui réclament toujours l'abrogation de la réforme des collèges. A Lille, lieu des manifestations dans notre région, ce sont près de 3000 fonctionnaires (profs, pompiers, hospitaliers, territoriaux...) qui se sont rejoint-es sur la Grand Place.

Cependant, cette journée ne sera pas suffisante, les interventions médiatiques ministérielles ne laissent guère entrevoir de pistes ambitieuses en matière de revalorisation. C'est pourquoi il faudra encore d'autres mobilisations afin que les attentes des personnels soient entendues. Tous Ensemble, nous devons construire le rapport de forces qui permettra aux organisations syndicales de peser dans ces négociations!

C'est dans cette optique que les principales organisations syndicales de la fonction publique, FSU, CGT, FO, FAFP et Solidaires se sont réunies le 10 février. Dans un communiqué commun daté du 16 février, elles ont réaffirmé leurs revendications en matière de rattrapage salarial, déroulement de carrière, créations d'emplois... et ont d'ores et déjà annoncé un nouveau temps fort de mobilisations lors de l'ouverture des négociations.

Il est indispensable d'obtenir la fin du gel du point d'indice, sa revalorisation significative et des mesures générales permettant de compenser les pertes subies de pouvoir d'achat!

Dans l'hypothèse où les propositions ministérielles relèveraient du « symbolique », le SNUipp-FSU s'engagera dans l'unité la plus large possible dans un processus de mobilisations y compris par la grève et les manifestations.

### Déchéance de nationalité : « Pour nous, c'est définitivement non! »



Nous relayons l'appel du collectif "Nous ne céderons pas", appel à l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme. La modification de la Constitution introduisant un droit particulier et discriminatoire pour les citoyens français jouissant d'une double nationalité est une grave entorse au principe d'égalité devant la loi. Cette proposition appartient à la tradition politique de l'extrême droite. Elle ne peut que crédibiliser le discours qui présente une partie des français comme des citoyens de seconde zone.

Voici le texte de présentation du collectif "Nous ne céderons pas" :

"Ainsi le président de la République a décidé de modifier la Constitution dans le pire sens qui soit. Nous appelons les citoyens et les citoyennes à manifester d'ores et déjà leur opposition à ces projets en signant la pétition suivante :

#### "Pour nous, c'est définitivement non!"

Non au projet de déchéance de la nationalité, non à une démocratie sous état d'urgence, non à une réforme constitutionnelle imposée sans débat, en exploitant l'effroi légitime suscité par les attentats.

Nous n'acceptons pas la gouvernance de la peur, celle qui n'offre aucune sécurité mais qui assurément permet de violer nos principes les plus essentiels.

Notre rejet est absolu. Nous appelons tous ceux et celles qui partagent une autre idée de la France à le manifester."

Signez la pétition en ligne sur : 62.snuipp.fr

# **CUI-CAE / AESH**

#### Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)

#### Quelles incidences pour les AESH?

du 31 janvier 2016. C'est une nouvelle plus vite. étape dans le processus de « professionna- Un niveau de qualification à revoir suspens:

### ment sur des postes AESH?

Dans les faits, il devrait donc y avoir pour d'AVS. de recrutement. Néanmoins l'élargisse- ger? cent déjà ces fonctions et pour lesquelles de la professionnalité des AVS sur poste professionnelle. les perspectives se verraient réduites. Le AESH, ne permet pas de facto l'arrêt de la un CDD d'AESH.

### poste actuellement?

de juillet 2014 (La circulaire du 8 juillet SNUipp-FSU. Sur tous ces sujets, le SNUipp riée ou bénévole en rapport direct avec le 2014 spécifie que « Dans l'objectif de pro- et les autres syndicats de la FSU concernés diplôme. La durée totale d'activité cumufessionnalisation des accompagnants, ils interviendront au plus vite auprès du mi- lée exigée est de trois ans en équivalent doivent également être mis en situation nistère. d'obtenir le diplôme professionnel, éven- Décryptage réglementaire du diplôme tuellement par une démarche de VAE. À Ce diplôme atteste des compétences né- ans précédant le dépôt de la demande. cette fin, ils bénéficient d'autorisations cessaires pour réaliser un accompagne-

d'absence sans récupération pour suivre la ment social au quotidien, visant à compen-

Deux textes créant un nouveau diplôme formation et se présenter aux épreuves. ») ser les conséquences d'un handicap, quelle d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social garantissent l'accès des AESH en poste au qu'en soit l'origine ou la nature et à per-(DEAES) avec une spécialité portant sur « diplôme professionnel. Les modalités mettre à la personne de définir et de l'accompagnement à l'éducation inclusive exactes, notamment en termes d'organisa- mettre en œuvre son projet de vie. Le et à la vie ordinaire », plus particulière- tion du service et de mise en place de VAE, DEAES est issu de la fusion de deux diment destinée aux AESH sont parus au JO devront être précisées par le ministère au plômes existants (DEAVS - diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale et DEAMP - diplôme d'Etat d'aide médico-psylisation » initié depuis août 2013 et pour- La qualification du diplôme est de niveau V chologique), avec 3 spécialités, dont l'une, suivi par le décret de juin 2014. Pour au- (correspondant au CAP et BEP) et une intitulée « Accompagnement à l'éducation tant, de nombreuses questions restent en grande majorité des AESH a été recrutée inclusive et à la vie ordinaire » concerne sur la base du niveau IV (baccalauréat) en spécifiquement les fonctions actuelles des Quelles conséquences pour le recrute- tant qu'AED. Parce que les fonctions AESH (en les étendant toutefois aux activid'AESH doivent prendre en compte des tés culturelles, sportives, artistiques et de Conformément au décret de juin 2014, qui activités de plus en plus complexes et di- loisirs). Les titulaires de ce nouveau direste en vigueur. l'accès aux postes d'AESH versifiées (relations avec les parents et les plôme pourront donc, s'ils obtiennent les reste ouvert à celles et ceux ayant 2 an- enseignants, participation aux équipes de spécialités adéquates, diversifier leurs lieux nées d'expérience d'AVS en contrat unique suivi, mise en oeuvre des adaptations pé- d'exercice et le type de fonctions occupées d'insertion (CUI). Il sera ouvert également dagogiques...), le SNUipp et la FSU défen- et avoir de vrais parcours professionnels. aux nouveaux diplômés « externes » dent une qualification de niveau IV pour ce Les mobilités professionnelles devraient comme cela l'est déjà aujourd'hui pour les diplôme tout en préservant un accès aux être facilitées grâce aux passerelles entre titulaires d'un « diplôme professionnel postes d'AESH aux actuels CUI sur la seule les spécialités : structures d'accueil de la dans le domaine de l'aide à la personne ». base d'une expérience professionnelle petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, le moment peu de conséquences en terme Concrètement qu'est-ce que ça va chan- d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artisment des possibilités d'accès ne doit pas se La création d'un diplôme, si elle constitue tiques et de loisirs, établissements et serfaire au détriment des personnes qui exer- un progrès et marque une reconnaissance vices médico-sociaux, lieux de formation

SNUipp-FSU demande que tous les actuels précarité pour la majorité des personnels Le DEAES peut être obtenu par la voie de la CUI qui le souhaitent et qui comptabilisent AVS, embauchés en CUI. De même, cela formation initiale ou, pour tout ou partie, l'expérience requise puissent postuler sur n'entraînera ni augmentation salariale ni par le biais d'une validation des acquis de embauche à temps complet. Nous sommes l'expérience (VAE). Pour accéder à la VAE Quel accès au diplôme pour les AESH en encore bien loin de la création d'un véri- les candidats doivent justifier des compétable statut public de personnels accompatences professionnelles acquises dans Tant le décret de juin 2014 que la circulaire gnants dans les écoles, que revendique le l'exercice d'une activité salariée, non salatemps plein. La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix

#### **PETITION AESH**

Le décret du 27 juin 2014, créant les contrats d'AESH n'a apporté de solution satisfaisante ni pour les personnels, ni pour les élèves et les parents d'élèves concerné-e-s. Malgré une demande sociale forte, la professionnalisation annoncée n'y répond pas.

Téléchargez, signez et faîtes signer la pétition avant de nous la renvoyer:

http://62.snuipp.fr/spip.php?article1276

#### **CAHIERS DE DOLEANCES**

Le SNUipp-FSU 62 rencontrera prochainement le recteur de l'académie de Lille pour faire remonter vos revendications. Le SNUipp-FSU rencontrera ensuite le ministère pour porter les doléances de tous les CUI-CAE et AESH exerçant dans tous les départements.

Donnez votre avis! Remplissez notre enquête en ligne:

http://62.snuipp.fr/spip.php?article1333